

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 février 2024 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

---

La séance débute à 19 h 30.

### **24-041**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

1.1. Réflexion

1.2. Proclamations

1.3. Parole au public

- 94, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-118

#### **2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**

24-041 2.1. Adoption de l'ordre du jour

24-042 2.2. Adoption – Procès-verbal – Séance du conseil municipal – 16 janvier 2024

#### **3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

24-043 3.1. Création, nomination et retrait – Comités et commissions – Modification de la résolution 23-044

24-044 3.2. Autorisation préalable – Dépenses des membres du conseil municipal

#### **4. GESTION ADMINISTRATIVE**

24-045 4.1. Annulation – Contrat SI-23-229 – Abrogation de la résolution 24-025

24-046 4.2. Reconduction – Plateforme de consultation publique – Période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2026

#### **5. RESSOURCES HUMAINES**

24-047 5.1. Nomination – Directrice adjointe – Service de sécurité incendie

24-048 5.2. Embauche – Adjointe administrative à la mairie – Direction générale et mairie

24-049 5.3. Adoption – Politique de reconnaissance du personnel de la Ville de Sainte-Julie

**6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 24-050 6.1. Rejet des soumissions – Contrat de services professionnels – Conception et construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc Desrochers – Projet SI-22-220, lot 2

**7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**

- 24-051 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer
- 24-052 7.2. Achat d'équipements et de fournitures – Fonds de roulement
- 24-053 7.3. Ratification et autorisation – Collection supplémentaire de résidus verts – Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville – Automne 2023
- 24-054 7.4. Adjudication – Contrat de service d'entretien – SirsiDynix – Année 2024
- 24-055 7.5. Attribution – Contrat d'achat de licences Office 365 – Année 2024
- 24-056 7.6. Autorisation – Contrat d'approvisionnement pour l'achat regroupé de papier et carton recyclés – Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville – Année 2024
- 24-057 7.7. Autorisation – Contrat d'approvisionnement pour l'achat regroupé d'enveloppes – Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville – Année 2024

**8. INFRASTRUCTURES**

- 24-058 8.1. Adjudication – Travaux de gainage d'aqueduc sur diverses rues – Projet SI-24-245, lot 1
- 24-059 8.2. Provision – Travaux de gainage d'aqueduc sur diverses rues – Projet SI-24-245, lot 1
- 24-060 8.3. Adjudication – Travaux de planage-asphaltage sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno – Projet SI-24-246, lot 1
- 24-061 8.4. Provision – Travaux de planage-asphaltage sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno – Projet SI-24-246, lot 1
- 24-062 8.5. Attribution – Services professionnels de surveillance des travaux de forage d'aqueduc sous l'autoroute 20 et la rue Nobel – Projet R-1258, lot 7
- 24-063 8.6. Attribution – Achat et livraison de deux remorques – Projet SA-23-36
- 24-064 8.7. Reconduction – Tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts – Année optionnelle – Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 – Projet SA-20-03
- 24-065 8.8. Ratification de contrat – Achat regroupé – Sulfate d'aluminium – Quote-part de la Ville de Sainte-Julie – Année 2024
- 24-066 8.9. Autorisation de signature – Contrat d'entretien d'été pour les routes de juridiction provinciale – Période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 – Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 24-067 8.10. Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Services professionnels d'ingénierie – Réfection des rues de Normandie et du Père-Marquette – Projet R-1296

24-068    8.11.    Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Fourniture et installation de modules de jeux au parc Desrochers – Projet SI-22-220, lot 3 – Abrogation des résolutions 22-364 et 23-319

24-069    8.12.    Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Services professionnels de laboratoire pour divers projets de travaux d'infrastructures pour l'année 2024 – Projet SI-24-247

**9.        LOISIRS**

24-070    9.1.      Aide financière – Soutien à l'excellence

24-071    9.2.      Aides financières – Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie – Piscine intérieure et aréna – Année 2024

24-072    9.3.      Attribution et autorisation – Gestion du marché public pour les années 2024 et 2025

24-073    9.4.      Autorisation de dépôt – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Circonflexe Prêt-pour-bouger – Loisir et sport Montérégie

24-074    9.5.      Dépôt – Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture – Ministère de la Sécurité publique

24-075    9.6.      Résiliation – Protocole d'entente pour l'utilisation et l'entretien de la piste de vélo de montagne au parc Desrochers – Endurance Rive-Sud

**10.      URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

24-076    10.1.     Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

24-077    10.2.     Refus – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager de la boucle A (projet Vilamo) – Zone A-806

24-078    10.3.     Refus – Demande de modification du Règlement de zonage 1101 relative à l'installation de piscines hors terre – Zone A-806

24-079    10.4.     Demande de dérogations mineures – Aménagement de l'aire de stationnement – 94, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-118

**11.      RÉGLEMENTATION**

24-080    11.1.     Avis de motion – Règlement 1101-119 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajuster la définition de logement et d'ajouter des dispositions normatives relatives à l'hébergement touristique dans les résidences principales

24-081    11.2.     Avis de motion – Règlement 1102-10 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)

24-082    11.3.     Avis de motion – Règlement 1322 citant en immeuble patrimonial l'Église de Sainte-Julie, sise au 1686, rue Principale

24-083    11.4.     Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1282-2 modifiant le Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout afin de reconnaître tout programme de subvention gouvernemental ou paragouvernemental

- 
- 
- |        |        |   |
|--------|--------|---|
| 24-084 | 11.5.  | Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1315 décrétant des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 366 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 366 000 \$   |
| 24-085 | 11.6.  | Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1317 décrétant des travaux d'aménagement d'une installation électrique pour bornes de recharge aux ateliers municipaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 365 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 365 000 \$ |
| 24-086 | 11.7.  | Avis de motion et adoption d'un projet de règlement – Règlement 1100-12 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 1100 afin d'intégrer la notion d'îlots de chaleur  |
| 24-087 | 11.8.  | Adoption – Règlement 964-10 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'abroger l'article 52.1  |
| 24-088 | 11.9.  | Adoption – Règlement 1214-3 modifiant le Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie   |
| 24-089 | 11.10. | Adoption – Règlement 1314 décrétant des travaux d'implantation de débitmètres d'aqueduc sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$   |

**12. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 17 janvier 2024
- 12.2. Rapport du trésorier – Financement des partis politiques municipaux et contrôle des dépenses électorales
- 12.3. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.4. Liste des organismes reconnus – Politique de soutien aux organismes

**13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 24-090 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCLAMATION – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 12 AU 16 FÉVRIER 2024**

ATTENDU les conséquences importantes découlant du décrochage scolaire sur les individus et sur la société en général;

ATTENDU QUE depuis 2004, le Québec se mobilise pour valoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire*;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire 2024* ont pour slogan « *Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent!* », ces journées ayant pour objectif de rappeler que nous pouvons tous jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et les aider à persévérer;

ATTENDU QUE, par l'entremise de leurs gestes d'encouragement et leur soutien, les parents, les enseignants, les proches, les intervenants, les professionnels, les directions d'école, les gens d'affaires et les élus ont une influence significative sur les jeunes et contribuent ainsi à leur réussite scolaire;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame « *Journées de la persévérance scolaire* » les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 et salue les efforts de tous les intervenants qui posent des gestes favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes.

### **PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES – 8 MARS 2024**

ATTENDU QUE le 8 mars marque, chaque année, une date très importante du calendrier féministe;

ATTENDU QUE l'Organisation des Nations Unies définit le 8 mars comme « un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations, sans égard aux divisions, qu'elles soient nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques »;

ATTENDU QUE cette journée sert de moment de réflexion et d'action et vise notamment à dénoncer la discrimination, les inégalités et les violences vécues par les femmes ainsi qu'à discuter de revendications sociales, économiques ou de conditions de travail;

ATTENDU QUE cette journée vise également à souligner les actions réalisées par les femmes dans le passé pour paver la voie aux futures générations de femmes et à trouver des solutions permettant d'améliorer leur avenir;

ATTENDU QUE malgré les différentes batailles gagnées au cours des dernières décennies, il est nécessaire de poursuivre les actions entreprises et de soutenir les efforts déployés;

ATTENDU QUE la parité dans le domaine électoral n'est pas encore atteinte, mais que les femmes ont obtenu d'importantes avancées lors des élections municipales tenues en novembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal est fier de compter, parmi ses élu.e.s, un total de quatre conseillères municipales;

PAR CONSÉQUENT la Ville de Sainte-Julie proclame le 8 mars 2024 « *Journée internationale des droits des femmes* », salue le travail, les accomplissements, les réalisations et la force de toutes les femmes passées et présentes, qui ont permis et qui permettent aux femmes de continuer à briser des plafonds de verre et invite tous les Julievillois.es à poursuivre leurs efforts pour offrir un milieu de vie égalitaire à toutes les femmes, dénué de discrimination, d'inégalités et de violences.



DE nommer, à titre de membre substitut de ce comité, le conseiller municipal M. Christian Huard;

DE retirer la *Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* (RISAVR) des comités apparaissant dans la section « B. Autres nominations » de la résolution 23-044;

DE modifier la résolution 23-044 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-044**

#### **AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU la résolution 24-018 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2024 autorisant au préalable les dépenses pour l'année 2024 pour les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser des dépenses non prévues à la résolution 24-018;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard  
          APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Souper de Noël du Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie	20 février 2024 Sainte-Julie	60 \$	2	120 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-045**

#### **ANNULATION – CONTRAT SI-23-229 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 24-025**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2024, le conseil municipal a adjugé le contrat SI-23-229 concernant des travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin numéro 5 à l'entreprise Indy-Co inc., résolution 24-025;

ATTENDU QU'après vérifications, il a été constaté que la soumission déposée par l'entreprise était affectée d'une irrégularité majeure;

ATTENDU QUE la Ville doit, par conséquent, procéder à l'annulation du contrat intervenu entre elle et Indy-Co inc.;

ATTENDU QU'aucune rencontre de démarrage n'a encore eu lieu et qu'aucune somme n'a été versée dans le cadre de ce contrat;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté conjointement par les Services du greffe et des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'annuler le contrat SI-23-229 concernant des travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin numéro 5 conclu avec l'entreprise Indy-Co inc.;

D'abroger la résolution 24-025;

DE transmettre une copie de la présente résolution aux parties concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **24-046**

#### **RECONDUCTION – PLATEFORME DE CONSULTATION PUBLIQUE – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> MARS 2024 AU 28 FÉVRIER 2026**

ATTENDU le contrat actuel d'acquisition d'une plateforme web de consultation publique conclu avec l'entreprise 10774847 Canada inc. (aussi connue sous Cocoriko MD), pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2023 au 29 février 2024, autorisé par bon de commande;

ATTENDU la réception de l'offre de renouvellement de Cocoriko pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2026;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6°a) et au paragraphe 9° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

**RÉSOLU :**

De reconduire le contrat d'acquisition et d'entretien de la plateforme web de consultation publique « *Sainte-Julie consulte* » pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2026 avec l'entreprise 10774847 Canada inc. (aussi connue sous Cocoriko MD), ayant son principal établissement au 101-58, chemin Old Chelsea, Chelsea, Québec, J9B 0C9, pour un montant de 27 594 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au contrat de renouvellement soumis, portant la dépense autorisée à 39 091,50 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à émettre tout paiement relatif au présent contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-047**

**NOMINATION – DIRECTRICE ADJOINTE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU l'adoption du nouvel organigramme du Service de sécurité incendie lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023, résolution 23-503;

ATTENDU QUE le nouvel organigramme prévoit notamment l'abolition du poste de chef de division des risques et la création d'un poste de directeur adjoint;

ATTENDU QUE les changements organisationnels au sein du Service de sécurité incendie sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 12 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU :**

DE nommer Mme Julie Fontaine au poste de directrice adjointe au Service de sécurité incendie, et ce, selon le salaire et la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la nomination de Mme Fontaine à ce poste soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-048**

**EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA MAIRIE – DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste d'adjointe administrative à la mairie;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 12 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'embaucher Nathalie Gaudreau à titre d'adjointe administrative à la mairie, à compter du 18 mars 2024, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-049**

**ADOPTION – POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite procéder au remplacement de sa *Politique de reconnaissance* adoptée en 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie reconnaît que les ressources humaines constituent un capital de première importance dans l'atteinte de ses objectifs en tant qu'organisation publique;

ATTENDU QUE la Politique permettra à la Ville, par le biais de gestes, de cadeaux ou de témoignages, de manifester, envers un employé, sa reconnaissance ou son soutien dans les moments heureux ou plus difficiles, tant sur le plan professionnel que personnel;

ATTENDU QUE la Politique prévoit des actions pour souligner notamment les années de service, le départ à la retraite, la naissance ou l'adoption d'un enfant et l'accueil d'un nouvel employé;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 22 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter la *Politique de reconnaissance du personnel de la Ville de Sainte-Julie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-050**

**REJET DES SOUMISSIONS – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE À ROULEAUX (PUMPTRACK) AU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à un appel d'offres public dans le cadre d'un contrat de services professionnels pour la conception et la construction d'une piste à rouleaux (pumtrack) au parc Desrochers, projet SI-22-220, lot 2;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 11 janvier 2024;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 6 février 2024;

ATTENDU QUE la soumission conforme est au-dessus de l'estimation de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 12 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE rejeter, à toutes fins que de droit, les soumissions déposées concernant le contrat de services professionnels pour la conception et la construction d'une piste à rouleaux (pumptrack) au parc Desrochers, projet SI-22-220, lot 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **24-051**

#### **APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 12 janvier 2024 au 8 février 2024 :

▪ Liste F-2024-03	Chèques à ratifier	764 022,36 \$
▪ Liste F-2024-04	Comptes à payer	2 225 648,51 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 12 janvier 2024 au 8 février 2024 apparaissant sur les listes F-2024-03 et F-2024-04;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **24-052**

#### **ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 7 février 2024, totalisant 13 543,39 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux sur une période de dix (10) ans, de 2025 à 2034, pour une somme de 13 543,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-053**

**RATIFICATION ET AUTORISATION – COLLECTION SUPPLÉMENTAIRE DE  
RÉSIDUS VERTS – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-  
D'YOUVILLE – AUTOMNE 2023**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a demandé à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) de procéder à une collecte supplémentaire de résidus verts à la fin de l'automne 2023;

ATTENDU QUE la facture pour ce service s'élève à 26 744,64 \$, pour la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier le contrat relatif à la collecte supplémentaire de résidus verts octroyé à la MRC;

QUE le trésorier soit autorisé à signer tout document pertinent et à émettre le paiement permettant d'acquitter la facture pour ce service, au montant de 26 744,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-054**

**ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN – SIRSIDYNIX –  
ANNÉE 2024**

ATTENDU le contrat actuel de service d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèque (SIBG) conclu entre SirsiDynix et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception de la facture de SirsiDynix concernant le renouvellement du contrat de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6° a) et au paragraphe 9° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher  
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de service pour le SIBG de la bibliothèque pour l'année 2024 à SirsiDynix (Canada) inc., dont le siège au Canada est situé au 1600-421, 7th Avenue SW, Calgary, Alberta, T2P 4K9, pour un montant de 30 449,36 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à la facture numéro INV15527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-055**

**ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES OFFICE 365 – ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire procéder au renouvellement des licences Office 365 de Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences fournissent l'hébergement des courriels de la Ville de Sainte-Julie chez Microsoft;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation organisationnelle de Microsoft Teams;

ATTENDU QUE ces licences fournissent également les versions à jour des logiciels Word, Excel, Outlook, PowerPoint, Publisher et Access;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation de la plateforme d'authentification sécurisée Entra ID utilisée par plusieurs systèmes de la Ville;

ATTENDU QUE ces licences permettent l'utilisation de la plateforme de gestion d'appareils mobiles (MDM) InTune;

ATTENDU le *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*;

Il est PROPOSÉ    par Mme Sylvie Beaulieu  
                  APPUYÉ        par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

D'attribuer pour l'année 2024, conformément à la clause d'achat locale pour un fournisseur de Sainte-Julie, le contrat d'achat des licences Office 365 de Microsoft au fournisseur 9163-0970 Québec inc. (aussi connue sous STR Micro), situé au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, local 100, Sainte-Julie, Québec, J3E 2T7, pour une somme de 55 154,89 \$, toutes taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-056**

**AUTORISATION – CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACHAT REGROUPÉ DE PAPIER ET CARTON RECYCLÉS – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ANNÉE 2024**

ATTENDU l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après « MRC »);

ATTENDU QUE le contrat pour l'approvisionnement regroupé de papier et carton recyclés a pris fin au 31 décembre 2023;

ATTENDU l'intérêt de la MRC ainsi que des villes et municipalité de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères de participer à nouveau à un achat regroupé pour les mêmes besoins;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'octroi, de gré à gré, d'un nouveau contrat regroupé d'approvisionnement en papier et carton recyclés;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de cette recherche de prix à la MRC;

Il est PROPOSÉ    par Mme Josée Marc-Aurèle  
          APPUYÉ        par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE confirmer la participation de la Ville de Sainte-Julie au regroupement régional d'achat regroupé de papier et carton recyclés, décrit dans le préambule de la présente résolution, pour l'année 2024;

D'autoriser la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à procéder à une recherche de prix et à conclure un contrat d'approvisionnement regroupé de papier et carton recyclés;

DE convenir que *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la MRC trouvera application dans le cadre de l'octroi et de la gestion de ce contrat;

D'accepter que les quantités estimées par la Ville de Sainte-Julie soient des quantités minimales d'achat au sens de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-057**

#### **AUTORISATION – CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT POUR L'ACHAT REGROUPÉ D'ENVELOPPES – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – ANNÉE 2024**

ATTENDU l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après « MRC »);

ATTENDU QUE le contrat pour l'approvisionnement regroupé d'enveloppes a pris fin au 31 décembre 2023;

ATTENDU l'intérêt de la MRC ainsi que des villes et municipalités de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères de participer à nouveau à un achat regroupé pour les mêmes besoins;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'octroi, de gré à gré, d'un nouveau contrat regroupé d'approvisionnement en enveloppes;

ATTENDU QU'il y a lieu de confier la gestion de cette recherche de prix à la MRC;

Il est PROPOSÉ    par Mme Lucie Bisson  
          APPUYÉ        par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE confirmer la participation de la Ville de Sainte-Julie au regroupement régional d'achat regroupé d'enveloppes, décrit dans le préambule de la présente résolution, pour l'année 2024;

D'autoriser la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à procéder à une recherche de prix et à conclure un contrat d'approvisionnement regroupé d'enveloppes;

DE convenir que *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* de la MRC trouvera application dans le cadre de l'octroi et de la gestion de ce contrat;

D'accepter que les quantités estimées par la Ville de Sainte-Julie soient des quantités minimales d'achat au sens de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-058**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES –  
PROJET SI-24-245, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de gainage de conduites d'aqueduc de 150 mm de diamètre sur les rues Cliche, Benoît, Montclair et Norman-Béthune;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 janvier 2024 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 29 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-24-245, lot 1 concernant des travaux de gainage d'aqueduc sur diverses rues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Foraction inc., située au 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire, Québec, J3H 0M6, pour un montant total de 789 300 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 janvier 2024;

D'affecter une somme de 771 187,64 \$ de l'excédent accumulé affecté pavage afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-059**

**PROVISION – TRAVAUX DE GAINAGE D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES –  
PROJET SI-24-245, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-24-245, lot 1 concernant des travaux de gainage d'aqueduc sur diverses rues à l'entreprise Foraction inc., pour une somme de 789 300 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 55 251 \$, portant la dépense autorisée à 844 551 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-060**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR LES RUES JACQUES-DE SAINTE-HÉLÈNE ET DES FRÊNES ET SUR L'AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO – PROJET SI-24-246, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de planage-asphaltage et de reconstruction de bordures de béton sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes, ainsi que sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 janvier 2024 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 29 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat SI-24-246, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Métropolitain inc., située au 3500, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Longueuil, Québec, J3Y 6T1, pour un montant de 804 713,99 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 janvier 2024;

D'affecter une somme de 786 247,91 \$ de l'excédent accumulé affecté pavage afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-061**

**PROVISION – TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR LES RUES JACQUES-DE SAINTE-HÉLÈNE ET DES FRÊNES ET SUR L'AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO – PROJET SI-24-246, LOT 1**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-24-246, lot 1 concernant des travaux de planage-asphaltage sur les rues Jacques-De Sainte-Hélène et des Frênes et sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno, à l'entreprise Pavages Métropolitain inc. pour une somme de 804 713,99 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 7 %, soit 56 329,98 \$, portant la dépense autorisée à 861 043,97 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-062**

**ATTRIBUTION – SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE FORAGE D'AQUEDUC SOUS L'AUTOROUTE 20 ET LA RUE NOBEL – PROJET R-1258, LOT 7**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels de surveillance des travaux de forage d'aqueduc sous l'autoroute 20 (forage marteau fond-de-trou) et la rue Nobel (forage dirigé);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat concernant des services professionnels de surveillance des travaux de forage d'aqueduc sous l'autoroute 20 et la rue Nobel, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Shellex Groupe Conseil inc., ayant un établissement au 1930, rue Pierre-Louis-Le Tourneux, Beloeil, Québec, J3G 6S8, pour un montant de 65 190,83 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 25 janvier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-063**

**ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON DE DEUX REMORQUES –  
PROJET SA-23-36**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison de deux (2) remorques à barrières neuves en acier galvanisé à chaud permettant le transport et l'entreposage des barrières de foule;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 12 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Sylvain Dubuc

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat SA-23-36 concernant l'achat et la livraison de deux (2) remorques à barrières neuves en acier galvanisé à chaud au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Les Remorques Jelano inc., située au 109, rue du Parc-Industriel, Lanoraie, Québec, J0K 1E0, pour un montant total de 31 199,62 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 31 janvier 2024;

D'autoriser la disposition des unités 809 et 816;

D'autoriser le directeur ou le chef de section - travaux publics du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document requis pour donner effet à la disposition de ces équipements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-064**

**RECONDUCTION – TONTE DE GAZON DANS CERTAINS PARCS ET ESPACES  
VERTS – ANNÉE OPTIONNELLE – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU  
31 DÉCEMBRE 2024 – PROJET SA-20-03**

ATTENDU l'adjudication du contrat de tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts pour l'année 2020, incluant les travaux en option, avec possibilité de renouvellement pour quatre (4) périodes additionnelles d'un an, à la compagnie Paysagiste Rive-Sud ltée, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2020, résolution 20-140;

ATTENDU QUE conformément au devis de soumission, la Ville de Sainte-Julie peut renouveler le contrat pour l'année 2024;

ATTENDU QU'en 2022, une section de la rue du Grand-Coteau a été ajoutée au contrat;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 29 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE reconduire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, le contrat SA-20-03 concernant la tonte de gazon dans certains parcs et espaces verts, incluant les travaux en option ainsi que l'ajout de la section de la rue du Grand-Coteau à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud ltée, située au 1200, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7, pour une somme de 113 854,98 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale du contrat à 526 412,99 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-065**

**RATIFICATION DE CONTRAT – ACHAT REGROUPÉ – SULFATE D'ALUMINIUM – QUOTE-PART DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la *Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable* (RIEP) a été mandatée par la Ville de Sainte-Julie pour effectuer, via un regroupement d'achats, une recherche de prix pour l'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc. au prix de 0,3230 \$/kg liquide, taxes en sus;

ATTENDU QUE pour s'assurer de respecter les normes de rejets du phosphore et pour limiter l'impact sur le budget prévu en 2024, la quantité nécessaire a été estimée à 400 000 kg liquides;

ATTENDU QUE la quote-part de la Ville de Sainte-Julie est estimée à 148 547,70 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 22 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'octroyer le contrat d'achat de sulfate d'aluminium pour l'année 2024 à l'entreprise Kemira Water Solutions Canada inc., située au 3405, route Marie-Victorin, Varennes, Québec, J3X 0J4, au montant de 148 547,70 \$, toutes taxes comprises pour la Ville de Sainte-Julie, représentant une quantité d'environ 400 000 kilogrammes liquides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**24-066**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ POUR LES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE – PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) propose un nouveau contrat ayant trait à l'entretien d'été des infrastructures routières, pour la partie non urbanisée de la route 229 ainsi que les chemins de Touraine et de la Belle-Rivière dans les limites de la Ville de Sainte-Julie, qui totalisent une longueur physique de 12,977 km, et ce, vu l'échéance du contrat d'entretien actuel le 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le MTMD versera un montant forfaitaire annuel de 34 218,32 \$ à la Ville de Sainte-Julie dans le cadre de ce contrat;

ATTENDU QUE ce contrat de service est d'une durée d'un an, avec possibilité de renouvellement pour deux années subséquentes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 5 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de contrat présentée le 10 octobre 2023 par le MTMD, pour l'entretien d'été des infrastructures routières de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, pour la saison 2024-2025, pour un prix forfaitaire de 34 218,32 \$ à être versé à la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer ce contrat portant le numéro 2902-24-PZ03 (851017196).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-067**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉFECTION DES RUES DE NORMANDIE ET DU PÈRE-MARQUETTE – PROJET R-1296**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ**    par M. Claude Dalpé  
          **APPUYÉ**        par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet R-1296 concernant des services professionnels d'ingénierie pour la réfection des rues de Normandie et du Père-Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-068**

#### **ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX AU PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220, LOT 3 – ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 22-364 ET 23-319**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ**    par M. Sylvain Dubuc  
          **APPUYÉ**        par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet SI-22-220, lot 3 concernant la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Desrochers;

D'abroger les résolutions 22-364 et 23-319, adoptées respectivement lors des séances ordinaires du conseil municipal tenues les 5 juillet 2022 et 15 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-069**

#### **ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR DIVERS PROJETS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES POUR L'ANNÉE 2024 – PROJET SI-24-247**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

**RÉSOLU :**

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet SI-24-247 concernant des services professionnels de laboratoire pour divers projets de travaux d'infrastructures pour l'année 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-070**

**AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveau provincial, national et international;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 12 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Sylvie Beaulieu

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>ÉVÈNEMENT</b>	<b>DISCIPLINE</b>	<b>MONTANT</b>
Zalic Tremblay	Championnat Québécois de tennis	Tennis	150 \$
Kélia Tremblay	Championnat Québécois de tennis	Tennis	150 \$
Christo Toshkov	Championnat Canadien de patinage de vitesse	Patinage de vitesse	300 \$
Catherine Toshkov	Championnats National Élite	Judo	300 \$
Félix Hamel	Championnats canadiens sur route	Cyclisme	300 \$
Félix Hamel	Championnats Québécois Élite	Cyclisme	150 \$
Félix Hamel	Grands prix cycliste de Québec et Montréal	Cyclisme	500 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 850 \$</b>

**24-071**

**AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE  
– PISCINE INTÉRIEURE ET ARÉNA – ANNÉE 2024**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (ci-après « CCSSJ ») pour l'utilisation de la piscine intérieure;

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole d'entente prévoient un soutien financier de la Ville, indexé selon l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal, afin d'assurer le maintien des activités aquatiques abordables pour la clientèle jeunesse et de payer les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE le CCSSJ a entrepris des travaux majeurs de rénovation à la piscine intérieure et aux gradins de la glace des Bâtisseurs de l'aréna au cours de l'année 2023;

ATTENDU QUE pour préserver la pérennité des installations et maintenir l'offre de service actuelle, le CCSSJ sollicite le soutien financier de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 12 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

DE verser, au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, les aides financières suivantes:

- un montant de 348 483 \$, en quatre (4) versements égaux, payable aux mois de février, avril, juillet et octobre 2024, afin d'offrir des activités aquatiques abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;
- un montant de 227 723 \$, payable en février 2024, afin d'aider l'organisme à s'acquitter des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble;
- un montant de 160 000 \$, en un seul versement au cours de l'année 2024, afin de l'aider à s'acquitter des dépenses reliées aux travaux de mise aux normes de la piscine, phase 1, réalisés en 2023;
- un montant de 54 000 \$, en un seul versement au cours de l'année 2024, afin de l'aider à s'acquitter des dépenses reliées aux travaux de rénovation des gradins de l'aréna, réalisés en 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**24-072**

**ATTRIBUTION ET AUTORISATION – GESTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LES  
ANNÉES 2024 ET 2025**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'octroi d'un contrat de service visant la gestion du marché public pour les saisons 2024 et 2025;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit notamment que le chargé de projet doit recruter des producteurs agroalimentaires, collaborer à l'élaboration de la programmation ainsi que gérer le site et les kiosques des marchands selon l'horaire convenu entre les parties;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 5 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

**RÉSOLU :**

D'attribuer le contrat concernant la gestion du marché public pour les années 2024 et 2025 à l'entreprise 9305-3510 Québec inc., située au 6431, rue Laurendeau, Montréal, Québec, H4E 3Y4 pour un montant total de 35 699,74 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise;

DE retenir les services de Nancy Richard à titre de chargée de projet;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat de service concernant la gestion du marché public pour les années 2024 et 2025 à intervenir avec l'entreprise 9305-3510 Québec inc., ainsi que tout autre document pouvant donner effet à la présente, et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **24-073**

#### **AUTORISATION DE DÉPÔT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CIRCONFLEXE PRÊT-POUR-BOUGER – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE le *Programme Circonflexe - Prêt-pour-bouger* est un important projet de société financé par le Gouvernement du Québec visant à mettre place un réseau provincial d'accès gratuit aux équipements sportifs, récréatifs et adaptés;

ATTENDU QUE ce programme a pour mission de permettre une meilleure accessibilité à des équipements, notamment par l'instauration de points de service, afin d'augmenter et de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour l'instauration d'un point de service au parc Edmour-J.-Harvey, où il sera possible d'emprunter des équipements tels que des ballons de volleyball de plage, des raquettes de tennis et de pickleball et des jeux de washer et de spikeball;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir tout document demandé et requis par Loisir et Sport Montérégie;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher  
**APPUYÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, M. Luc Brassard, à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière au *Programme Circonflexe - Prêt-pour-bouger* qui permettrait à la Ville de pouvoir offrir du prêt d'équipements au parc Edmour-J.-Harvey, ainsi qu'à signer tous les documents afférents et requis pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-074**

#### **DÉPÔT – PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PAR LES SPORTS, LES ARTS ET LA CULTURE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE le *Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture* (PPDSAC) vise à offrir aux jeunes âgés de 12 à 18 ans, en situation de vulnérabilité ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant, des activités favorisant le renforcement de certains facteurs de protection;

ATTENDU QUE ces activités deviennent notamment un moyen d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer un lien de confiance avec eux pour qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées qui répondent à leurs besoins;

ATTENDU QUE le programme a pour objectif d'amener les jeunes à développer des facteurs de protection pour prévenir ou atténuer les problèmes liés à la délinquance, sur un territoire circonscrit;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme précité, lui permettant d'organiser et de tenir des activités destinées aux jeunes, notamment des cours sportifs structurés en plein air, des ateliers créatifs antistress et la création d'une œuvre collective au nouveau skatepark, créant ainsi un lien privilégié avec la jeunesse, améliorant la santé mentale et physique de ces jeunes et réduisant le vandalisme et la délinquance sur son territoire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'appuyer le projet et les activités énoncées dans la demande d'aide financière;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de prévention de la délinquance par le sport, les arts et la culture* (PPDSAC) du ministère de la Sécurité publique ainsi que tous autres documents afférents et requis pour donner effet aux présentes;

DE désigner le directeur du Service des loisirs comme personne responsable du projet;

DE ratifier le dépôt, par le Service des loisirs, de cette demande d'aide financière et de ses pièces justificatives;

DE confirmer la contribution financière de la Ville au projet, à la hauteur d'au moins 10 % du montant des dépenses admissibles;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **24-075**

#### **RÉSILIATION – PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE VÉLO DE MONTAGNE AU PARC DESROCHERS – ENDURANCE RIVE-SUD**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2016, une résolution autorisant la signature d'un protocole d'entente pour l'utilisation et l'entretien de la piste de vélo de montagne au parc Desrochers à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Endurance Rive-Sud a été adoptée, résolution 16-331;

ATTENDU QUE depuis, l'organisme a cessé toute activité;

ATTENDU QUE les parties ont convenu, d'un commun accord, de procéder à la résiliation de ce protocole d'entente;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 5 février 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

DE résilier le protocole d'entente pour l'utilisation et l'entretien de la piste de vélo de montagne au parc Desrochers conclu avec l'organisme Endurance Rive-Sud;

DE transmettre une copie de la présente résolution à Endurance Rive-Sud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

#### **24-076**

#### **APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu  
**APPUYÉ** par M. Christian Huard

**RÉSOLU :**

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 24-01** pour l'affichage de l'établissement situé au **1492, rue Principale (Architecture Casa)**, et ce, conformément à la résolution 529.4.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;

- 
- La demande de **PIIA 24-02** pour l’affichage de l’établissement situé au **831, montée Sainte-Julie (Solution Idéale)**, et ce, conformément à la résolution 529.5.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-03** pour la construction de l’immeuble situé au **731, rue Jacques-Sénécal** ainsi que pour toute autre propriété de la boucle I, et ce, conformément à la résolution 529.6.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-04** pour la construction d’un second étage à la résidence située au **262, rue Bernadette**, et ce, conformément à la résolution 529.7.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-05** pour l’affichage et la rénovation de l’établissement situé au **611, boulevard Saint-Joseph (Crèmerie Roberval)**, et ce, conformément à la résolution 529.8.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-06** pour les modifications apportées aux plans-concept de développement et d’architecture de la **boucle F – phase 2 (projet Vilamo)**, et ce, conformément à la résolution 529.9.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-07** pour les modifications apportées aux plans-concept de développement et d’architecture de la **boucle F – phase 1 (projet Vilamo)**, et ce, conformément à la résolution 529.11.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-08** pour les modifications apportées aux plans-concepts d’aménagement paysager de l’immeuble situé au **94, boulevard des Hauts-Bois**, et ce, conformément à la résolution 529.12.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-09** pour la construction d’un second étage à la résidence située au **716, rue Lionel-Groulx**, et ce, conformément à la résolution 529.14.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024;
  - La demande de **PIIA 24-10** pour l’approbation préliminaire des plan--concept de démolition et construction pour la propriété située au **851, montée Sainte-Julie**, et ce, conformément à la résolution 529.2.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 17 janvier 2024.

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-077**

#### **REFUS – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA BOUCLE A (PROJET VILAMO) – ZONE A-806**

ATTENDU QU’une demande d’approbation des modifications apportées aux plans-concept d’aménagement paysager de la boucle A du projet domiciliaire Vilamo a été soumise au Service de l’urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d’urbanisme considèrent que les plans-concept proposés ne sont, dans l’ensemble, pas conformes aux objectifs et critères de la section 17 du chapitre 4 du *Règlement 1108 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE refuser la demande de modifications apportées aux plans-concept d'aménagement paysager pour la boucle A du projet domiciliaire Vilamo, et ce, conformément à la résolution 527.6.23 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-078**

#### **REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 RELATIVE À L'INSTALLATION DE PISCINES HORS TERRE – ZONE A-806**

ATTENDU QU'une demande de modification du *Règlement de zonage 1101* relative à l'installation de piscines hors terre dans le secteur du projet domiciliaire Vilamo a été soumise au Service de l'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE refuser la demande de modification du *Règlement de zonage 1101* relative à l'installation de piscines hors terre dans le secteur du projet domiciliaire Vilamo, et ce, conformément à la résolution 525.3.23 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 20 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-079**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT – 94, BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – ZONE H-118**

ATTENDU QU'une demande de modifications des plans-concept pour le réaménagement d'une partie de l'aire de stationnement, accompagnée d'une demande de dérogations mineures, a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour le bâtiment multifamilial situé au 94, boulevard des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2023, une demande de dérogations mineures pour la propriété précitée, relativement au réaménagement d'une partie de l'aire de stationnement, résolution 23-292;

ATTENDU QUE la résolution 23-292 demeure valide dans son ensemble;

ATTENDU QUE pour atteindre un ratio minimal de 1,5 case par logement et pour éviter l'abattage d'un arbre mature, il y a lieu de modifier les plans-concept pour le réaménagement de l'aire de stationnement, nécessitant l'octroi de nouvelles dérogations mineures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 529.12.24 adoptée le 17 janvier 2024, recommande au conseil municipal d'approuver la demande modifiée de dérogations mineures pour le réaménagement du stationnement, conditionnellement au respect des conditions énoncées par le comité;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogations mineures visant le réaménagement de l'aire de stationnement de la propriété située au 94, boulevard des Hauts-Bois, afin d'autoriser:

- une aire de stationnement localisée à 0,55 mètre de la limite arrière du lot (plutôt qu'à 0,61 mètre tel qu'approuvé à la résolution 23-292) plutôt qu'à 2 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- une allée de circulation d'une largeur de 6 mètres (plutôt que de 5,82 mètres tel qu'approuvé à la résolution 23-292) plutôt que 7 mètres, tel que prévu au tableau 4.11 de l'article 4.6.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- une aire de stationnement localisée à 1,6 mètre de la ligne avant secondaire (donnant sur la rue Charles-De Gaulle) plutôt qu'à 3 mètres, tel que prévu à l'article 4.6.2.3.3 du *Règlement de zonage 1101*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **24-080**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJUSTER LA DÉFINITION DE LOGEMENT ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS NORMATIVES RELATIVES À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1101-119 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajuster la définition de logement et d'ajouter des dispositions normatives relatives à l'hébergement touristique dans les résidences principales* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

#### **24-081**

#### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1102-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)**

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1102-10 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

**24-082**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1322 CITANT EN IMMEUBLE PATRIMONIAL L'ÉGLISE DE SAINTE-JULIE, SISE AU 1686, RUE PRINCIPALE**

Avis de motion est donné par M. Christian Huard que le *Règlement 1322 citant en immeuble patrimonial l'église de Sainte-Julie, sise au 1686, rue Principale* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le présent règlement vise à citer, à titre d'immeuble patrimonial, et ce, conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, l'Église de Sainte-Julie sise au 1686, rue Principale (lots 6 362 334 et 6 453 033 du Cadastre du Québec).

Ce règlement a pour but d'assurer la préservation et la mise en valeur des caractéristiques propres et des valeurs associées à l'Église de Sainte-Julie, considérant que cet immeuble a une valeur patrimoniale supérieure au niveau de ses composantes extérieures, notamment en raison de leurs valeurs historique, architecturale et d'authenticité.

Le règlement entrera en vigueur à compter de la date de la notification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité.

Toute personne intéressée aura la possibilité de faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

**24-083**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1282-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1282 VISANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR FAVORISER LE REMPLACEMENT DE SYSTÈMES DE CHAUFFAGE RÉSIDENTIELS AU MAZOUT AFIN DE RECONNAÎTRE TOUT PROGRAMME DE SUBVENTION GOUVERNEMENTAL OU PARAGOUVERNEMENTAL**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1282-2 modifiant le Règlement 1282 visant l'instauration d'un programme de subvention pour favoriser le remplacement de systèmes de chauffage résidentiels au mazout afin de reconnaître tout programme de subvention gouvernemental ou paragouvernemental* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1282-2 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**24-084**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1315 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DESROCHERS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 366 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 366 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Dubuc que le *Règlement 1315 décrétant des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 366 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 366 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1315 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**24-085**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1317 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE POUR BORNES DE RECHARGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 365 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 365 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1317 décrétant des travaux d'aménagement d'une installation électrique pour bornes de recharge aux ateliers municipaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 365 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 365 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1317 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**24-086**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1100-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 1100 AFIN D'INTÉGRER LA NOTION D'ÎLOTS DE CHALEUR**

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté le projet de loi 67 le 24 mars 2021, introduisant notamment l'obligation d'identifier des zones sujettes au phénomène d'îlots de chaleur urbains ainsi que de décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités du Québec doit intégrer ces éléments dans leur plan d'urbanisme au plus tard le 25 mars 2024;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à intégrer les îlots de chaleur urbains au plan d'urbanisme, tel que le requiert la loi;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'adopter le projet de règlement 1100-12 modifiant le *Règlement du plan d'urbanisme 1100* afin d'intégrer la notion d'îlots de chaleur;

DE présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 11 mars 2024 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à toute municipalité dont le territoire est contigu à celui de Sainte-Julie ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**



Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1314 décrétant des travaux d'implantation de débitmètres d'aqueduc sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 17 JANVIER 2024**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 17 janvier 2024 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 29 janvier 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 janvier 2024, lequel est joint à la présente.

### **RAPPORT DU TRÉSORIER – FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

ATTENDU QUE l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* exige que le trésorier produise chaque année, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril, un rapport sur le financement des partis politiques municipaux et le contrôle des dépenses électorales pour l'exercice financier précédent;

ATTENDU le rapport préparé par le trésorier en date du 22 janvier 2024;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport du trésorier pour l'année 2023;

DE transmettre copie de ce rapport au Directeur général des élections du Québec.

### **LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL (personnel régulier)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Nicolas Desrochers	Régulier	Pompier	mi-mars
Thomas Portier	Régulier	Pompier	mi-mars
<b>MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Dominick Grégoire	Régulier	Technicien en génie municipal	2024-01-23
<b>EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Poste</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Lynda Provost	Surnuméraire	Préposée aux traverses d'écoles	2024-02-01

**LISTE DES ORGANISMES RECONNUS – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 10 mai 2022 de la nouvelle politique de soutien aux organismes;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a transmis à tous ses organismes déjà accrédités la nouvelle politique ainsi que le formulaire de demande de soutien;

ATTENDU QUE le Service des loisirs a analysé la demande de soutien transmise par un organisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 12 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste des organismes reconnus jointe à la présente.

**POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

- **Les Julievernales – Remerciements** – M. Mario Lemay remercie et félicite les organismes, les commanditaires et les employés de la Ville pour cet immense succès.
- **Semaine de relâche** – M. Lemay souhaite aux citoyennes et citoyens de belles vacances durant cette semaine et les invite à visiter la page Facebook de la Ville pour connaître les activités organisées par la Ville.
- **Inflation alimentaire** – M. Lemay souligne les efforts de l'épicerie solidaire de la Maison de l'Entraide située au 500, avenue Jules-Choquet pour lutter contre l'inflation alimentaire et invite les familles éprouvant des difficultés économiques à visiter cette épicerie.



**24-090**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Mario Lemay  
Maire

---

Nathalie Deschesnes  
Greffière